

COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la SEANCE du 29 MARS 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres en exercice	: 17
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 12
Date de convocation	: 23 mars 2018
Date d'affichage de la convocation	: 23 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de DOMANCY, sous la présidence de M. Jean-Pierre TILLIER, premier adjoint (séance comportant approbation du compte administratif).

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS : Mesdames et Messieurs REVENAZ Serge, TILLIER Jean-Pierre, SEIGNEUR Caroline, MEDICI Michel, CASSET Francine, BIBOLLET Christine, MUGNIER Evelyne, BASSAN Michelle, DUVILLARD Humbert, PARIS Céline.

ABSENTS EXCUSES : M. DALLINGES Paul, Mme Françoise TILLIER, M. Bruno BEAUVAIS, Mme CARTIER Natacha, Mme Justine PRISCAL.

ABSENTS : M. Gérard PERRIN, M. Guillaume DALLINGES.

POUVOIRS : Mme Françoise TILLIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre TILLIER
Mme Natacha CARTIER a donné pouvoir à Mme Michelle BASSAN
Mme Justine PRISCAL a donné pouvoir à Mme Francine CASSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre TILLIER

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Communication ayant été faite, le procès verbal de la séance du 14 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Les décisions donnant lieu à décision ont été prises après délibération par vote à main levée.

QUESTIONS A L'ETUDE

✍ Les documents financiers complets sont consultables en mairie, dans le respect des conditions prévues par la réglementation.

FINANCES DU BUDGET EAU

→ Approbation du compte de gestion dressé par le comptable (DEL 2018009)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- A l'unanimité,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par M. Pierre COUDURIER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approbation du compte administratif 2017 (DEL 2018 010)

Vu le budget de l'exercice 2017 et après avis de la commission des finances,
M. Le Maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Jean-Pierre TILLIER, premier adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T.,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé des comptes de l'année dernière et à l'unanimité,
- ☞ **ADOpte le Compte Administratif 2017** du budget **EAU** (budget annexe), arrêté comme suit :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		79 439,81 €		52 066,85 €		131 506,66 €
Opérations De l'exercice	309 949,22 €	286 061,00 €	233 073,63 €	244 204,96 €	543 022,85 €	530 265,96 €
Résultats De l'exercice	23 888,22 €			11 131,33 €	12 756,89 €	
Résultats cumulés		55 551,59 €		63 198,18 €		118 749,77 €

→ Affectation des résultats (DEL 2018 011)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Considérant les résultats et les restes à réaliser de la section investissement de l'exercice 2017, (16 702 € en dépenses et 14 622 € en recettes, soit un solde de – 2 080 €),
- Considérant le besoin de financement pour projets futurs et à l'unanimité,

☞ DECIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :

→ Apurement du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
→ Constitution de réserves facultatives d'investissement	25 000,00 €
Le crédit sera inscrit en recettes d'investissement, compte R 1068	
→ Solde disponible conservé en section d'exploitation	30 551,59 €
Le crédit sera inscrit en recettes de fonctionnement, compte R 002	

☞ **PRECISE** que le résultat d'investissement cumulé sera reporté en recettes d'investissement, au compte R001, pour un montant de **63 198,18 €**.

Les résultats sont repris au budget primitif 2018.

→ Vote du budget primitif (DEL 2018 012)

Sur proposition de la commission des finances ;

Le CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité,

- **ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2018** du service **EAU** arrêté comme suit et détaillé dans le document qui sera joint à la présente délibération :

BUDGET PRIMITIF	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	531 135,98 €	350 211,48 €	881 347,46 €
Recettes	531 135,98 €	350 211,48 €	881 347,46 €

Le budget reprend entre autres les résultats 2017 après vote du compte administratif.

FINANCES DU BUDGET PRINCIPAL**→ Approbation du compte de gestion dressé par le comptable (DEL 2018013)**

La rédaction de la présente délibération est identique à celle du budget d'eau

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- A l'unanimité,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par M. Pierre COUDURIER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approbation du compte administratif (DEL 2018014)

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget PRINCIPAL de la commune, et présente les écritures comptables votées et réalisées en 2017 :

RECETTES de FONCTIONNEMENT	Réalisé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	313 201,81 €
013 – Atténuations de charges	25 254,87 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	149 594,21 €
73 – Impôts et taxes	1 681 066,95 €
74 – Dotations, subventions et participations	193 787,88 €
75 – Autres produits de gestion courante	25 439,54 €
77 – Produits exceptionnels	1 470,28 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 389 815,54 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé
011 – Charges à caractère général	461 813,66 €
012- Charges de personnel et assimilés	585 851,73 €
014 – Atténuations de produits	176 011,00 €
042 – Opérations d'ordre (transfert entre sections)	16 121,31 €
65 – Autres charges de gestion courante	169 788,20 €
66 – Charges financières	18 302,54 €
67 – Charges exceptionnelles	32,30 €
68 - Dotations aux provisions (dépréciation actifs)	366,00 €
022 – Charges imprévues (fonctionnement)	0,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €
TOTAUX	1 428 286,74 €

EXCEDENT d'exercice FONCTIONNEMENT 2017	648 326,99 €
EXCEDENT CUMULE	961 528,80 €

RECETTES INVESTISSEMENT		Réalisé
001 - Solde d'investissement reporté (excédent)		686 143,78 €
021 - Virement de la section d'investissement		0,00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)		16 121,31 €
041 - Opérations patrimoniales		1 440,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		545 611,15 €
13 - Subventions d'investissement		90 521,45 €
TOTAUX		1 339 837,69 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		Réalisé
020 - Dépenses imprévues (investissement)		0,00 €
041 - Opérations patrimoniales		1 440,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		88 329,54 €
20 - Immobilisations incorporelles		28 079,53 €
21 - Immobilisations corporelles		99 704,79 €
23 - Immobilisations en cours		218 840,47 €
TOTAUX		436 394,33 €

EXCEDENT d'exercice INVESTISSEMENT 2017	217 299,58 €
EXCEDENT CUMULE	903 443,36 €

La présentation du compte administratif se résume ainsi (montants exprimés en €) :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		313 201.81		686 143.78		999 345.59
Opérations de l'exercice	1 428 286.74	2 076 613.73	436 394.33	653 693.91	1 864 681.07	2 730 307.64
Résultats De l'exercice		648 326.99		217 299.58		865 626.57
Résultats cumulés		961 528.80		903 443.36		1 864 972.16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Après avis de la commission des finances,

M. Le Maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Jean-Pierre TILLIER, adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T.,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après en avoir délibéré,
- A l'unanimité,

☞ **ADOpte le Compte Administratif 2017** du budget **COMMUNE**, arrêté comme ci-dessus.

→ Affectation des résultats (DEL 2018015)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir adopté le Compte Administratif 2017,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
 - Section de fonctionnement :

Résultats 2016	Affectation Des résultats 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat cumulé à fin 2017
713 201.81 €	400 000.00 €	648 326.99 €	961 528.80 €

- Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultats cumulés à fin 2017	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Besoin de financement
903 443.36 €	40 575.00 €	135 599.77 €	- €

- Considérant qu'en application des dispositions de la comptabilité M14, le Conseil Municipal a la possibilité de financer une partie de la section d'investissement par l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation,
- Considérant le besoin de financement pour projets futurs,
- A l'unanimité,

☞ DECIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :

→ Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (c/1068) 0,00 €

→ Affectation complémentaire en réserves (c/1068) 400 000,00 €

Le crédit total donnera lieu à titre de recettes, compte R 1068

→ Reprise des soldes disponibles (seront inscrits au budget primitif 2018)

- Excédent de fonctionnement reporté 561 528,80 €

Le crédit sera inscrit en recettes de fonctionnement, compte R 002

- Excédent d'investissement reporté 903 443,36 €

Le crédit sera inscrit en recettes d'investissement, compte R 001

→ Vote du budget primitif (DEL 2018016)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Les membres de la commission finances exposent au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice 2018 ; le projet de budget reprend entre autres les résultats 2017 après vote du compte administratif, et peut se résumer de la manière suivante :

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	561 528,80 €
013 - Atténuations de charges	15 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	140 060,00 €
73 - Impôts et taxes	1 500 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	170 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	25 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 411 588,80 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2018
011 – Charges à caractère général	545 050,00 €
012- Charges de personnel et assimilés	661 728,00 €
014 – Atténuations de produits (reversement fiscalité)	210 000,00 €
042 – Opérations d'ordre (amortissements)	18 501,49 €
65 – Autres charges de gestion courante	411 428,00 €
66 – Charges financières	46 274,33 €
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €
022 – Charges imprévues (fonctionnement)	33 606,98 €
023 – Virement à la section d'investissement	480 000,00 €
TOTAUX	2 411 588,80 €

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2018
001 - Solde d'investissement reporté (excédent)	903 443,36 €
021 - Virement de la section d'investissement	480 000,00 €
024 - Cessions d'immobilisations	2 700,00 €
040 - Opérations d'ordre (amortissements)	18 501,49 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	501 629,00 €
13 - Subventions d'investissement	63 795,55 €
16 - Emprunts	803 036,25 €
TOTAUX	2 773 105,65 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2018
020 - Dépenses imprévues (investissement)	40 000,00 €
10 - Reversement taxes d'aménagement	25 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	929 293,69 €
20 - Immobilisations incorporelles	96 195,60 €
21 - Immobilisations corporelles	723 863,66 €
23 - Immobilisations en cours	958 752,70 €
TOTAUX	2 773 105,65 €

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- A l'unanimité,
- **APPROUVE les crédits inscrits au budget principal pour l'exercice 2018, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.** Les montants sont détaillés dans le document qui sera joint à la présente délibération.

Résumé du budget :

BUDGET PRIMITIF	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	2 411 135,98 €	2 773 105,65 €	5 184 241,63 €
Recettes	2 411 135,98 €	2 773 105,65 €	5 184 241,63 €

→ Attribution de subventions aux associations (DEL 2018017)

Le budget primitif 2018 vient d'être adopté, comportant entre autres une somme de **32 000 €** au compte 6574 *Subventions de fonctionnement aux autres organismes*.

Ce crédit est utilisé pour :

- Les subventions aux associations
- Les crédits extrascolaires (définies indépendamment, dans le cadre des sommes allouées aux écoles)
- La participation aux centres aérés

Il convient de définir le montant des subventions accordées aux associations, selon les propositions faites par la commission animation.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Considérant le crédit inscrit au budget primitif 2018 au titre des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé,
- Considérant les demandes reçues à ce jour,
- Sur proposition de la commission animation,
- *A l'unanimité,*
- **DECIDE D'ATTRIBUER** comme suit les subventions de fonctionnement 2018 :

LIBELLE DU TIERS	Attributions
AMICALE DES ECOLES	600 €
AMICALE DES PERSONNELS COMMUNAUX	1 200 €
BATTERIE FANFARE St Gervais / Domancy	1 500 €
BIBLIOTHEQUE (la)	2 500 €
CLUB RENCONTRE	300 €
DRE DANS L'DARBON	1 600 €
ELAN SPORTIF	210 €
ECOLE DE MUSIQUE	3 500 €
GROUPE FOLKLORIQUE LES JEVALLES	1 000 €
LYCEE ASS. VAL MONTJOIE (ex HB de SAUSSURE)	60 €
MAISON FAMILIALE RURALE LE BELVEDERE	20 €
MAISON FAMILIALE RURALE LE CLOS DES BAZ	30 €
MONT-BLANC NATATION	500 €
NUMERICUS FOCUS	600 €
PEINTURE ET PLAISIRS	200 €
PREVENTION ROUTIERE	200 €
SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE	60 €
TOTAL GENERAL au 29/03/2018	14 080 €

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux versements des montants accordés ce jour.

Les élus remercient vivement l'association PEINTURE ET PLAISIR pour les nouveaux tableaux, récemment confectionnés et installés dans la salle polyvalente de la Tour Carrée. La subvention 2018 permet de souligner ce travail réalisé à la demande des élus, et de rembourser les frais engagés par l'association dans ce cadre-là.

→ Indemnités de fonction des élus - Modification (DEL 2018018)

La création d'un 5^{ème} poste d'adjoint modifie l'enveloppe indemnitaire globale. Afin de tenir compte de cet élément, le Maire propose une nouvelle répartition des indemnités entre chaque catégorie d'élus, modifiant ainsi les délibérations des 23 septembre et 05 octobre 2016 :

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Vu les délibérations rappelées en référence,
- Vu le budget communal,
- Vu la demande formulée par le Maire de DOMANCY le 28 février 2018 afin de fixer pour lui-même des indemnités de fonction inférieures au barème,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonction versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,
- Considérant les arrêtés pris par M. Le Maire déléguant des fonctions aux adjoints,
- Considérant les arrêtés pris par M. Le Maire déléguant des fonctions à deux conseillers municipaux,
- A l'unanimité,
- **DECIDE de fixer comme suit le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires de délégation :**

	TAUX MAXIMA POSSIBLES POUR DOMANCY	Taux voté	Date début d'application
Maire	43% de l'IB terminal F.P.	40% de l'IB terminal F.P.	1 ^{er} mars 2018
Adjoints	16,5% de l'IB terminal F.P.	15,3% de l'IB terminal F.P.	1 ^{er} mars 2018
Conseillers municipaux délégués	Respect enveloppe globale	4,5% de l'IB terminal F.P.	1 ^{er} mars 2018

- CHARGE Monsieur Le Maire de l'application de ces mesures,
- PRECISE que toutes les indemnités d'élus (Maire, adjoints et conseillers municipaux) seront versées mensuellement,
- Cette délibération sera accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus municipaux.

✍ L'augmentation du nombre d'adjoints a modifié l'enveloppe globale, conduisant à une très légère augmentation du montant attribué à chacun des élus.

→ Tarifs d'occupation des salles - Rectification (DEL 2018019)

La délibération du 14 décembre 2017 a fixé les tarifs de mise à disposition ou de location des salles communales, en omettant de reprendre le tarif spécifique défini le 20 septembre 2017 pour les occupations liées à des stages payants.

Pour rappel, les associations bénéficient d'une mise à disposition gratuite de locaux communaux, afin de leur permettre d'exercer leurs activités courantes. En dehors des créneaux habituels, certaines associations sollicitent l'occupation de salles communales pour l'organisation de stages payants proposés à leurs adhérents. Dans ce cadre-là, une participation aux frais d'exploitation des lieux leur est demandée. Il convient aujourd'hui de compléter la décision du 14 décembre 2017, afin de disposer d'un document unique et synthétique.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu les explications ci-dessus,
- Considérant les délibérations ci-dessus rappelées,
- A l'unanimité,
- **APPROUVE** la grille tarifaire proposée,
- **CHARGE** M. Le Maire ainsi que les personnes déléguées, de l'application de ces mesures.

→ **Décision de recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité (DEL 2018020)**

- Dans le respect de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
- Considérant qu'en raison de l'accroissement saisonnier d'activité pendant la période estivale (tonte, entretien des espaces verts, manifestations, congés d'été...), il y a lieu de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, sous la forme d'emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Sur le rapport de M. le Maire,
- A l'unanimité,
- **DECIDE de CREER** un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire,
- **PRECISE** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique,
- **DECIDE** que les dispositions de la présente délibération prennent effet à compter du 30 avril 2018.
- **HABILITE** M. Le Maire à recruter un agent contractuel afin de pourvoir cet emploi.

→ **Approbation de convention de mise à disposition d'un agent (DEL 2018021)**

Depuis plusieurs années déjà, la Commune de DOMANCY met à disposition du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau COMBLOUX /DEMI-QUARTIER/DOMANCY, un agent du service technique, pour une partie de son temps de travail évaluée à 6 heures/35.

Tâches accomplies en partenariat avec les agents de la Commune de COMBLOUX : surveillance et maintien en état des installations d'approvisionnement en eau – conduites d'adduction ou de refoulement, réservoirs, ...

Objectifs : Avoir une connaissance complète des conditions d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, permettre des échanges de connaissances et d'informations entre les communes et les agents concernés, pour une efficacité accrue.

Le projet de convention présenté à la Commission Administrative Paritaire a reçu un avis favorable.

Le CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de mise à disposition de M. Guy GERFAUD-VALENTIN au profit du S.I.A.E. COMBLOUX DEMI-QUARTIER DOMANCY, dans les termes proposés,
- **AUTORISE Monsieur Le Maire** à signer le document et à apporter la suite qu'il convient.

→ **Accueil de stagiaire - gratification (DEL 2018022)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- A l'unanimité,
- **ACCORDE une gratification de 500 € (CINQ CENTS EUROS) à Mme Sophie DESTOMBES**, dans le cadre du stage – formation en milieu professionnel, assistance comptable et administrative - effectué en mairie du 5 février au 16 mars 2018, conventionné par le GRETA Arve Faucigny.
- **AUTORISE** Le Maire à prendre toutes dispositions administratives et financières relatives à cette décision.

Débat réglementaire sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : retranscrit sur document spécifique, annexe au présent procès-verbal.

S'agissant d'un débat, ce point de l'ordre du jour ne donne pas lieu à vote du conseil municipal.

AFFAIRES TECHNIQUES

→ Aménagement espace public de LETRAZ – Mission d'accompagnement (DEL 2018023)

Le conseil municipal souhaite aménager l'espace public aux alentours de la mairie et de la salle d'animation, lieux représentatifs de la vie du village. Dans cette réflexion, les élus souhaitent faire appel aux services du CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie.

La mission envisagée : accompagnement prévoyant la mise en œuvre de moyens communs susceptibles d'aider la collectivité à mieux définir et réaliser ses objectifs.

Les moyens, les atouts et les conditions financières sont exposés dans un projet de convention communiqué aux élus.

A cette mission d'accompagnement s'ajoute un **contrat d'intervenant extérieur** : M. François CLERMONT, architecte peut apporter son expertise et ses conseils dans le cadre d'un groupe de travail, afin d'accompagner la collectivité dans sa réflexion sur l'aménagement du secteur.

Les conditions financières proposées :

Objet	Qui	Combien	Quoi
Mission	CAUE	2 600 € nets	Contribution correspondant aux frais techniques + prise en charge partielle des frais d'infographie
Accompagnement maître d'ouvrage			
Contrat d'intervenant extérieur	François CLERMONT	230 € HT par demi-journée (20 vacations maximum)	Expertise et accompagnement de la collectivité dans la réflexion

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- A l'unanimité,
- **APPROUVE** le projet de convention de mission d'accompagnement du Maître d'Ouvrage accompagné de son annexe, documents proposés par le CAUE Haute-Savoie, ainsi que le contrat d'intervenant extérieur à souscrire avec M. François CLERMONT,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les pièces et à apporter la suite qu'il convient à ce dossier.

→ Aménagement VOIE VERTE Léman Mont-Blanc (DEL 2018024)

Le Conseil Départemental a transmis un dossier relatif au projet de future voie verte « Léman Mont-Blanc », pour le tronçon CLUSES / LE FAYET. Une partie de l'itinéraire se situerait sur la Commune de DOMANCY, secteur de la Pallud d'en Bas entre la RD 339 et la limite territoriale avec SAINT-GERVAIS.

Les travaux nécessaires à l'aménagement de cette voie sont estimés à 100 000 € pour cette portion du tracé, avec proposition de répartition à 80% pour le Département et 20% pour la Commune.

Bien que l'itinéraire définitif ne soit pas encore arrêté, le conseil municipal est appelé à émettre un avis de principe, et un avis sur la demande de participation financière.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- A l'unanimité,

- **EMET un AVIS FAVORABLE** au projet présenté,
- **ACCEPTE le PRINCIPE** d'une participation financière communale à hauteur de 20 000 € maximum. Les conditions pratiques de cette participation seront à définir ultérieurement.
- **AUTORISE Monsieur Le Maire** à communiquer la décision à M. Le Président du Conseil Départemental et plus généralement, à faire le nécessaire.

INTERCOMMUNALITE

→ Carte Pass multi activités (DEL 2018025)

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a adopté il y a 2 ans une stratégie et un plan d'actions de l'Espace Valléen Pays du Mont-Blanc, dans le but de regrouper, coordonner et organiser l'offre touristique du territoire. L'une des actions consiste à créer un outil commun touristique de regroupement de l'offre pour les périodes estivales et d'intersaison sur le territoire.

Des conventions d'objectifs ont été signées, entre autres avec la Région. Des financements sont sollicités auprès de l'Etat, de la Région et de l'Europe. Le conseil communautaire a approuvé les modalités de réalisation de l'opération.

La CCPMB propose aujourd'hui une convention de partenariat (2 phases) avec les différents offices du tourisme ou Communes, afin de permettre le lancement du processus en assurant le financement de la phase 1.

- La phase 1 estimée à 60 000 € HT, carte « Pass Mont-Blanc » + plateforme (prestation)
Lancée avant de connaître la réponse des financeurs, afin de permettre la mise en œuvre pour cet été ;
- La phase 2 estimée à 90 000 € HT, circuits et développement d'applications mobiles (prestation)
Ne sera lancée que si 80% d'aide des organismes financeurs sont obtenus.

Plan de financement : autofinancement mairies ou offices du tourisme à hauteur de 20%, soit 30 000 €.

Afin de démarrer l'opération dans les conditions prévues par la CCPMB, les offices de tourisme ou les mairies doivent s'engager à financer le coût de la phase 1 soit 60 000 €, répartis entre les différentes structures sur la base de la population DGF. **La participation de DOMANCY est estimée à 1 842,94 €**, les 2 134 habitants DGF représentant 3.07% de la population DGF du territoire.

Domancy n'est pas doté d'office de tourisme, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet de carte.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- - Considérant qu'il convient de défendre l'intérêt communautaire, même si sur ce sujet la Commune de DOMANCY n'est que très peu représentée,
- **Par onze voix pour et deux voix contre,**
- **EMET un AVIS FAVORABLE au dispositif de carte Pass multi activités**, tel que décrit ci-dessus,
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat proposée par la CCPMB,**
- **CHARGE M. Le Maire de porter cette décision à la connaissance de M. Le Président de la CCPMB.**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

☞ **Motion relative au budget des Agences de l'eau :**

Lecture d'une motion adoptée début février 2018 par l'Association des Maires : les élus de la Haute-Savoie dénoncent la baisse inacceptable du budget des Agences de l'Eau et demandent au gouvernement de maintenir leurs dotations au niveau de 2017.

☞ **Voyage scolaire :**

Mme Caroline SEIGNEUR adjointe aux affaires scolaires évoque le voyage « classe de découverte » des élèves de CM1-CM2 en Bretagne Nord, tout près du Mont-Saint-Michel : le séjour s'est très bien déroulé, satisfaction générale. Elle relaye les remerciements des enseignants et des parents d'élèves adressés au conseil municipal, pour le soutien financier apporté à cette occasion et invite l'assemblée à consulter l'article paru dans le « Dauphiné Libéré ».

☞ **Aide alimentaire :**

Le Maire informe d'une aide d'urgence, octroyée à une famille dans le cadre de l'action sociale. Le conseil d'administration du CCAS sera destinataire de précisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations numéros 2018 009 à 2018 025 est levée à 20 heures 45.

Récapitulatif des délibérations :

N°	Domaine	Sujet
009	Finances	Approbation compte de gestion, budget EAU
010	Finances	Approbation compte administratif, budget EAU
011	Finances	Affectation des résultats, budget EAU
012	Finances	Vote du budget primitif, budget EAU
013	Finances	Approbation compte de gestion, budget COMMUNE
014	Finances	Approbation compte administratif, budget COMMUNE
015	Finances	Affectation des résultats, budget COMMUNE
016	Finances	Vote du budget primitif, budget COMMUNE
017	Finances	Attribution de subventions aux associations
018	Finances	Détermination indemnités des élus
019	Finances	Tarifs occupation des salles communales - rectification
020	Ressources humaines	Autorisation d'ouverture d'un poste saisonnier
021	Ressources humaines	Approbation convention de mise à disposition d'un agent communal au bénéfice du Syndicat d'Eau
022	Ressources humaines	Attribution d'une gratification à stagiaire
---	Urbanisme – Révision PLU	Tenue débat PADD (pas de vote)
023	Affaires techniques et financières	Approbation convention CAUE aménagement espace public aux abords de la mairie
024	Affaires techniques et financières	Voie verte Léman Mont-Blanc, accord de principe
025	Intercommunalité	Approbation convention pour mise en place carte pass multiactivités

A DOMANCY, le 29 mars 2018
Procès-verbal publié le 17 avril 2018

Le Maire,

Serge REVENAZ